

# **FONDS DE DOTATION MAGOS**

-

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

### **EXERCICE 2023**

Rapport établi le 10 juin 2024

Fonds de dotation MAGOS  
Siège social : 50, rue du Temple 75004 PARIS  
Publication au Journal Officiel, le 25 avril 2023, annonce n° 2936

**RAPPORT d'ACTIVITÉ  
DU FONDS DE DOTATION MAGOS  
EXERCICE 2023**

**1. Préambule**

Le Fonds de dotation MAGOS a pour objet de réaliser et/ou de financer toute initiative dans le domaine de la représentation au public le plus large, sans aucune distinction, de l'univers artistique et culturel des Rois Mages, des grands sages et/ou tous autres modèles d'inspirations.

Le Fonds de dotation MAGOS poursuit son objet notamment en assistant la Fondation Magos de droit espagnol dans l'accomplissement de ses missions :

- en assurant la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur de biens mobiliers appartenant au patrimoine artistique et culture des Rois Mages, des grands sages et/ou tous autres modèles d'inspirations de la rencontre et du dialogue entre les peuples, les civilisations, les cultures et les religions ;

- par la création, l'organisation la production et la diffusion de manifestations, d'expositions d'événements culturels, pédagogiques et/ou cinématographiques, ayant trait à la mise en valeur artistique et culturel des Rois Mages, des grands sages et/ou tous autres modèles d'inspirations de la rencontre et du dialogue entre les peuples, les civilisations, les cultures, les religions ;

- par la création et l'attribution du prix Magos Humanitaire "Traité de la Tolérance" assorti d'une aide financière, ce prix Magos "Traité sur la Tolérance" a pour objectif d'encourager l'engagement de celles et ceux qui inscrivent leurs pas dans ceux de Voltaire pour lutter contre l'intolérance et délivrer une leçon de courage et d'espoir ;

- par l'attribution d'aide financière à la réalisation de film pour comprendre, informer, sensibiliser aux questions majeures du monde contemporain, encourager la sagesse comme outil d'union et coexistence entre les peuples et les religions ;

- par l'aide financière des individus, groupes ou organisations qui ont pour mission de promouvoir "le respect et la tolérance afin de susciter le dialogue interreligieux", le soutien des

actions qui intègrent l'hospitalité de l'autre ou des programmes d'enseignement des religions du monde, outil largement reconnu comme capable de réduire la radicalisation, de lutter contre l'antisémitisme et l'islamophobie, et d'accroître la compréhension interreligieuse chez les jeunes.

## **2. Fonctionnement interne du Fonds de dotation MAGOS**

Les membres du conseil d'administration du Fonds de dotation MAGOS sont :

- Joel SOLER, Président, réalisateur de films
- Laurent QUESSETTE, Vice-président, haut fonctionnaire
- Éric GIBAJA, Trésorier, directeur d'un ordre professionnel régional.

M. GIBAJA a été investi Trésorier consécutivement à la démission de Mme Tiphaine PAPADOPOULOS.

Un conseil de surveillance est en cours de création au premier semestre 2025.

## **3. Rapports du Fonds de dotation MAGOS avec les tiers**

### 3.1 Les actions de communication menées par le fonds

Pour l'année 2023, aucune action de communication n'a été menée par le Fonds de dotation MAGOS.

### 3.2 Liste des partenaires du fonds

Pour l'exercice 2023, aucun partenariat n'a été établi.

Le Fonds de dotation MAGOS sera conduit à compter de l'année 2024 à établir un partenariat avec la Fondation de droit espagnol MAGOS.

### 3.3 Les actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Pour l'exercice 2023, aucune action de prospection de donateurs n'a été menée par le Fonds de dotation MAGOS.

#### **4. Liste des actions d'intérêt général financées par le Fonds de dotation MAGOS et indication de leurs montants**

Le Fonds de dotation MAGOS n'a pas financé d'action d'intérêt général depuis sa création.

L'objectif est de financer des actions à compter du second semestre 2024.

#### **5. Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du Fonds de dotation MAGOS**

Le Fonds de dotation MAGOS n'a procédé à aucune redistribution au cours de l'année 2023.

#### **6. Compte d'emploi des ressources du Fonds de dotation MAGOS**

Pour l'exercice 2023, le Fonds de dotation MAGOS n'a employé aucune ressource.

#### **7. Liste des libéralités reçues**

Pour l'exercice 2023, le Fonds de dotation MAGOS n'a reçu aucune libéralité.

#### **8. Bilan et compte de résultat**

Pour l'exercice 2023, le bilan couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le bilan et le compte de résultat sont : 0.

Aucune charge du Fonds de dotation MAGOS est à inscrire.

#### **9. Budget de l'exercice 2024**

Le Fonds de dotation MAGOS ne va commencer ses activités qu'au cours de l'exercice 2024, en raison de sa création récente le 25 avril 2023.